

Master 2 Droit des cessions, transferts et-restructurations des entreprises
Mention « droit des affaires »

Responsables pédagogiques : Julien DELVALLEE et Amin CHIKAOU

Nom - Prénom N° Etudiant

Tél. Email(prénom.nom) :@universite-paris-saclay.fr

Enseignements	Semestre	ECTS	CM	Evaluations		Seuil de compensation
				Session 1	Session 2	
BCC1. Accompagner les cessions, transferts et restructurations des entreprises		30	192			10/20
Fusions-scissions-apports partiels d'actifs	1	5	30	ET	ET	7/20
Transfert de l'entreprise en difficulté	1	5	30	ET	ET	7/20
Technique de la cession de contrôle	1	4	30	ET	ET	7/20
Opérations sur fonds de commerce	1	4	30	ET	ET	7/20
Transmission et continuité de l'entreprise	1	4	24	ET	ET	7/20
Droit fiscal des affaires appliqué	1	4	24	ET	ET	7/20
Droit du travail appliqué	1	4	24	ET	ET	7/20
BCC2. Comprendre les orientations et l'environnement de l'entreprise		8	69			10/20
Analyse financière	2	3	30	ET	ET	7/20
Management stratégique	2	3	24	ET	ET	7/20
Négociation et restructuration	2	2	15	ECI		7/20
BCC3. Assurer et contrôler l'éthique et la conformité dans l'entreprise		6	42			10/20
RSE : développement durable et compliance	2	3	24	ET	ET	7/20
Responsabilité pénale du chef d'entreprise	2	3	18	ET	ET	7/20
BCC4. Agir et communiquer dans contexte professionnel		16	21			10/20
Anglais des affaires	2	2	21	ECI		7/20
Stage 3 mois minimum	2	6		Rapport	Rapport	10/20
Mémoire professionnel ou de recherche	2	8		Mémoire + soutenance	Mémoire + soutenance	10/20
Total annuel		60	324			

Modalités de contrôle des connaissances

ET : Evaluation terminale :

- Session 1 : examen de fin de semestre
- Session 2 : examen de session 2.

ECI : Evaluation continue intégrale en une session unique :

- Session 1 : épreuves de contrôle continu (intégration d'une épreuve de "seconde chance" au cours de l'UE et avant la période des examens) qui donnent lieu à une note finale.

Conditions de validation de l'année de Master 2 :

- Chaque BCC doit être validé (moyenne supérieure ou égale à 10/20 et résultat « Admis ») ;
- Pas de compensation entre les BCC ;
- Les UE dont le seuil de compensation est à 10/20 ne sont ni compensables ni compensantes.

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé mon compte Adonis (adresse mail Paris-Saclay) via <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> (unique contact pour toute communication administrative à l'université Paris-Saclay) et avoir pris connaissance du [Règlement des études ainsi que des modalités* particulières applicables à ce contrat pédagogique](#) consultables sur le site

Date et signature de l'étudiant